

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 3 DÉCEMBRE 2014****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 3 décembre 2014*

Aujourd'hui, à seize heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 16 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions
- n^o 17 Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions

- n^o 22 Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant les articles 7.1 et 7.2 de la Loi sur les produits alimentaires

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.